

Plan d'actions 2024-2025

Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie

MISSION

Assurer la concertation, la planification ainsi que la conciliation des usages de l'eau en fonction des principes de la gouvernance participative et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée et concertée à l'échelle des bassins versants de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie.

MANDAT

Élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs et les citoyens de la ZGIE du nord de la Gaspésie.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Participer à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant comme voulu dans la Politique nationale de l'eau du Québec;
2. Promouvoir la protection et la mise en valeur des ressources en eau;
3. Contribuer à développer une approche de concertation en favorisant la gouvernance participative de tous les usagers et intervenants associés à l'eau;
4. Favoriser la création de tables de concertation afin d'organiser la gestion intégrée de l'eau à l'échelle locale, et ce, dans une perspective de développement durable;
5. Promouvoir et favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances des bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie afin de mieux informer, sensibiliser et mobiliser les utilisateurs, les intervenants et la population.

Ensemble, décidons de l'avenir de la ressource EAU !

1. PROMOTION DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU & MOBILISATION DES ACTEURS DE L'EAU

La promotion du Plan directeur de l'eau (PDE) du nord de la Gaspésie et de sa mise en œuvre passe par des actions visant – en premier lieu – à faire connaître aux divers acteurs de l'eau les enjeux, les orientations et les objectifs du PDE, puis à stimuler leur mobilisation, notamment en vue d'un passage à l'action visant l'atteinte de ces objectifs. Par ailleurs, le choix et l'arrimage des actions de mise en œuvre à entreprendre collectivement doivent s'appuyer sur des processus de concertation bien établis. Pour cette raison, différentes actions visant à bonifier ces processus sont nécessaires, tout en faisant la promotion de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Enfin, le déploiement d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'eau est un incontournable pour encourager le passage à l'action des divers acteurs concernés par ces enjeux.

1.1 – Mise en œuvre et bonification de la Stratégie de mobilisation des acteurs de l'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Stratégie de mobilisation relativement aux processus de concertation

Action 1.1.1 – Amorcer la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation relativement aux processus de concertation auprès des acteurs de l'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie

- Offrir l'opportunité aux membres de la Table de concertation et aux acteurs de l'eau qu'ils représentent - une fois au cours de l'année ou à leur demande - de tenir une ou des rencontres sectorielles.
- Offrir l'opportunité aux membres de la Table de concertation et aux acteurs de l'eau qu'ils représentent - une fois l'an ou à leur demande - de tenir une rencontre de concertation spécifique à un bassin versant de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Amorcer la mise en place d'un site intranet destiné exclusivement aux membres de la Table de concertation de la ZGIE du nord de la Gaspésie et à l'archivage de la documentation.
- Établir - en concertation - les éléments de la politique de fonctionnement de la Table de concertation devant être bonifiés, notamment la durée et la fréquence des rencontres, les modes de participation privilégiés, la composition de la table et le mode de désignation de ses membres.
- Intégrer à la politique les modifications convenues avec les membres de la Table de concertation.
- Établir une liste des acteurs de l'eau représentés par les membres de la Table de concertation.
- Amorcer la mise en place d'un espace public sur le site Intranet de la Table de concertation accessible pour l'ensemble des acteurs de l'eau représentés par les membres de cette table.
- Tenir un sondage, au cours de l'année, auprès des membres de la Table de concertation sur leurs besoins et leurs préoccupations liés aux ressources en eau et aux milieux naturels qui leur sont associés.
- Intégrer à l'ordre du jour de chacune des rencontres régulières de la Table de concertation un point d'échange sur les besoins et les préoccupations des membres.

- Établir une série de critères permettant d'évaluer la capacité d'agir des différents acteurs de l'eau en fonction des objectifs du PDE.
- Mettre à jour le questionnaire d'évaluation des rencontres de la Table de concertation en fonction du format obligatoire de questionnaire établi par le Ministère.

Action 1.1.2 – Mettre à jour, au besoin, les volets de la stratégie de mobilisation relativement aux processus de concertation auprès des acteurs de l'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie

- Évaluer, avec les membres de la Table de concertation, les besoins de mise à jour des volets de la stratégie de mobilisation relatifs aux processus de concertation.
- Effectuer, le cas échéant, les ajustements nécessaires aux volets de la stratégie de mobilisation relatifs aux processus de concertation.

Action 1.1.3 – Faire le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation relativement aux processus de concertation auprès des acteurs de l'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie

- Faire le suivi des actions propres à la stratégie de mobilisation et énumérés, pour cette année, à l'action 1.1.1 ci-dessus.
- Faire le suivi des objectifs de la stratégie de mobilisation en fonction des actions réalisées.

Stratégie de mobilisation relativement aux processus de mise en œuvre du PDE

Action 1.1.4 – Bonifier – en fonction des directives ministérielles – la stratégie de mobilisation par l'ajout de sections portant sur le passage à l'action des acteurs de l'eau

- Bonifier le volet 1 « autodiagnostic » de la stratégie par l'ajout des éléments requis portant sur la préparation et la structuration reliées au passage à l'action.
- Bonifier le volet 2 « opérationnalisation » de la stratégie par l'ajout d'objectifs et d'actions de mobilisation liés au passage à l'action des acteurs de l'eau.
- Ajouter un 3^e volet à la stratégie constituant un plan d'action relié au PDE et reflétant l'état actuel de mobilisation des acteurs de l'eau en fonction de leurs engagements respectifs envers l'atteinte des objectifs du PDE.

1.2 – Promotion du PDE et de la mise en œuvre de ses objectifs auprès des acteurs de l'eau

Représentation

Action 1.2.1 – Représenter le CENG et faire valoir les objectifs du PDE sur différentes instances de concertation actives sur le territoire du nord de la Gaspésie

- Faire valoir les objectifs du PDE et les enjeux de l'eau reliés aux activités d'aménagement forestier :
 - En participant activement aux consultations découlant des tables GIRT régionales;
 - En siégeant au comité sur la voirie forestière relevant des tables GIRT régionales;
 - En siégeant au comité sur les milieux humides et hydriques relevant des tables GIRT régionales.
- Collaborer aux initiatives régionales sur la création d'aires protégées susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs du PDE.

- Faciliter l'arrimage entre les objectifs du PDE et les problématiques environnementales localisées à l'intérieur de la ZGIE du nord de la Gaspésie en participant aux différentes initiatives de concertation du Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie (CREG).
- Participer au comité de dénoyage de la mine de Murdochville de Métaux Osisko.
- Participer au comité régional du projet Collectivités ZÉN Gaspésie.

Accompagnement

Action 1.2.2 – Accompagner, au besoin, les divers acteurs de l'eau du territoire du nord de la Gaspésie dans leurs activités respectives.

- Répondre – ponctuellement – aux demandes d'information des acteurs de l'eau portant sur les bassins versants et les ressources en eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Soutenir, au besoin, les acteurs de l'eau dans la réalisation de leurs projets permettant la prise en compte des enjeux de l'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Tenir une veille sur les différents programmes de financement pouvant contribuer à la mise en œuvre du PDE.

Action 1.2.3 – Redéployer le programme « Engagé pour l'eau : partenaires du plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie ».

- Mettre à jour les paramètres du programme « Engagé pour l'eau ».
- Rencontrer les acteurs de l'eau du nord de la Gaspésie pour établir les actions qu'ils réalisent ou souhaitent réaliser en lien avec les objectifs du PDE.
- Accompagner les acteurs de l'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie dans la mise en œuvre de leurs engagements envers les objectifs du PDE.
- Alimenter le plan d'action du PDE sur la base des engagements des acteurs rencontrés.
- Établir une liste d'actions potentielles pour la mise en œuvre du PDE.

1.3 – Sensibilisation des acteurs de l'eau sur les problématiques prioritaires de la ZGIE et sur les bonnes pratiques à adopter envers les ressources en eau

Action 1.3.1 – Mener des activités de sensibilisation auprès des jeunes d'âge scolaire sur les enjeux de l'eau

- Poursuivre la mise en œuvre du programme éducatif « J'adopte un cours d'eau » auprès des élèves du secondaire dans le cadre de la 3^e phase du projet « Des rivières surveillées ».
- Soutenir les écoles participant au programme « Histoire de saumons ».

Action 1.3.2 – Amorcer l'élaboration et le déploiement de chantiers de sensibilisation associés aux objectifs du PDE

- Amorcer le déploiement du chantier de sensibilisation sur les installations septiques individuelles (ISI) auprès des riverains.
- Initier un chantier de sensibilisation auprès des acteurs municipaux sur la mobilité fluviale et les inondations.
- Amorcer une réflexion sur les autres chantiers de sensibilisation à déployer d'ici 2029 en lien avec les objectifs du PDE.

- Envisager les opportunités de sensibilisation portant sur d'autres enjeux de l'eau (p.ex. sur les espèces exotiques envahissantes ou la dégradation des berges).

Action 1.3.3 – Mener des activités de sensibilisation auprès de la population du nord de la Gaspésie dans le cadre du mois de l'eau

- Préparer une programmation d'activités en lien avec la thématique annuelle du mois de l'eau.
- Tenir les activités planifiées dans le cadre du mois de l'eau.
- Établir le bilan des activités et la reddition de compte du mois de l'eau.

Action 1.3.4 – Mener des activités de sensibilisation auprès de la population du nord de la Gaspésie dans le cadre d'événements divers

- Tenir des kiosques de sensibilisation dans les événements publics (p. ex. festivals, marchés publics, etc.).
- Réaliser la 5^e édition du concours de photos « Focus sur l'eau ».
- Produire et diffuser des publications sur les réseaux sociaux (Facebook) du CENG visant à sensibiliser le public aux enjeux de l'eau de la ZGIE.

Action 1.3.5 – Diffuser, en partenariat avec l'UQAR, les connaissances et les outils développés (projet HGM2 - Nord Gaspésie) pour l'analyse et la gestion des aléas hydrogéomorphologiques de différentes rivières sur le territoire du nord de la Gaspésie

- Planifier, préparer et assister à des rencontres d'information sur le projet et de diffusion de ses résultats auprès des acteurs de l'eau concernés (p. ex. les gestionnaires des rivières à saumon étudiées).
- Procéder à la révision et à la publication de la carte interactive portant sur le projet HGM2 - Nord Gaspésie.

Action 1.3.6 – Mettre en place ou consolider des outils de diffusion visant à faire connaître les enjeux de l'eau ou les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDE

- Diffuser – sous la forme de Flash Inf'eau ou d'articles de journaux – des informations spécifiques à des thématiques d'actualité en lien avec les enjeux soulevés par le PDE.
- Mettre à jour les différents onglets de diffusion et de sensibilisation (p. ex. PDE, Fonds EAU Nord Gaspésie, projets, documentation, etc.) à l'intérieur du site Internet du CENG.
- Ajouter des données nouvelles à la cartographie interactive.

1.4 – Promotion du modèle de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) auprès des acteurs de l'eau

Action 1.4.1 – Maintenir et coordonner une Table de concertation réunissant les acteurs de l'eau, en s'assurant d'une représentation équilibrée

- Réunir la Table de concertation afin que les acteurs de l'eau puissent assister le CENG dans ses mandats de promotion, de mise à jour et de suivi de la mise en œuvre du PDE, en particulier pour les éléments suivants :

- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation relativement aux processus de concertation du CENG;
- Contribuer à la mise en œuvre du PDE et au suivi des indicateurs de ses objectifs.
- Contribuer à la bonification de la stratégie de mobilisation, dans le respect des directives du MELCCFP, par l'ajout d'un volet relatif aux processus de mise en œuvre du PDE.
- Contribuer, au besoin, à la mise à jour en continu du Plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie.

Action 1.4.2 – Promouvoir le modèle de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) auprès des acteurs de l'eau et de la population et ainsi assurer sa communication

- Faire connaître les principes de la GIRE à la population générale du nord de la Gaspésie (site Internet, flash Inf'eau, etc.).



2. MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

La mise à jour du PDE du nord de la Gaspésie a été essentiellement réalisée au cours de l'année 2023-2024 en vue d'amorcer un 2e cycle de dix ans – allant de 2024 à 2034 – d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au nord de la Gaspésie. Néanmoins, un processus d'approbation ministériel de cette mise à jour est actuellement en cours et pourrait nécessiter de faire des ajustements au PDE en cours d'année. De plus, cette mise à jour s'est appuyée sur les problématiques de l'eau priorisées par les acteurs de l'eau participant aux travaux de la Table de concertation de la ZGIE du nord de la Gaspésie. Ainsi, la poursuite d'activités d'acquisition de connaissances et de compilation d'informations sur le territoire, visant à mieux connaître les bassins versants de cette zone, demeurent pertinentes en vue de bonifier la compréhension et de diagnostiquer l'évolution de ces problématiques prioritaires.

2.1 – Mise à jour du PDE : diagnostics, éléments stratégiques et plan de suivi

Action 2.1.1 – Effectuer les ajustements au PDE exigés par le MELCCFP ou souhaités par la Table de concertation

- Faire les ajustements exigés par le Ministère aux livrables déposés le 1er mars 2024 dans le cadre de son processus d'approbation officielle du PDE
- Bonifier, au besoin et dans le respect des exigences ministérielles, le contenu du PDE en fonction des ajustements convenus, s'il y a lieu, au sein de la Table de concertation.

Action 2.1.2 – Intégrer les informations et données nouvelles sur les bassins versants du nord de la Gaspésie à l'intérieur des outils de compilation du CENG

- Mettre à jour la base de données interne compilant les données disponibles relatives aux ressources en eau et à leurs écosystèmes au nord de la Gaspésie.

2.2 – Mise à jour du PDE : acquisition de connaissances visant à bonifier les diagnostics

Action 2.2.1 – Effectuer le suivi de l'état de santé de différentes rivières sur le territoire du nord de la Gaspésie

- Procéder à l'échantillonnage de l'eau des rivières Cap-Chat, Sainte-Anne et Madeleine dans le cadre du Réseau-rivières portant sur le suivi de la qualité de l'eau.
- Procéder à l'échantillonnage de l'eau des rivières au Renard et Dartmouth, en partenariat avec le Réseau-rivières, dans le cadre d'une mesure de la Stratégie québécoise de l'eau visant à bonifier le suivi de la qualité de l'eau dans les quarante ZGIE du Québec.
- Procéder à l'échantillonnage et à l'analyse du benthos des rivières Madeleine et Dartmouth à partir du programme de surveillance volontaire « SurVol Benthos » dans le cadre de la 3e phase du projet « Des rivières surveillées ».
- Procéder à l'échantillonnage des rivières Cap-Chat, Marsoui et de mont Saint-Pierre pour évaluer leur niveau de contamination bactériologique.

Action 2.2.2 – Contribuer à la réalisation d'un projet de recherche contribuant au développement des connaissances sur l'impact des traverses de cours d'eau sur les habitats aquatiques (apports en sédiments et priorisation des interventions)

- Accompagner le Gespe'gewa'gi Institute of Natural Understanding (GINU) dans la réalisation du projet, notamment par un soutien financier, une participation active au comité de suivi du projet et par des travaux de validation sur le terrain.

Action 2.2.3 – Poursuivre le référencement des épisodes d'inondation présents sur le territoire du nord de la Gaspésie

- Contribuer – à la demande et avec le soutien financier du ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec – au référencement des inondations ciblées par le MSP sur la ZGIE du nord de la Gaspésie.



3. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

Le suivi de la mise en œuvre du PDE du nord de la Gaspésie vise à recueillir, auprès des acteurs de l'eau (incluant le CENG), les informations nécessaires permettant d'évaluer leur contribution respective à l'atteinte des objectifs du PDE ainsi qu'à la réalisation du plan d'action s'y associant. Les activités d'accompagnement du CENG – mais également le déploiement d'indicateurs de suivi pour les objectifs du PDE – permettront de dégager une appréciation globale de la progression de la mise en œuvre du PDE et d'envisager, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

3.1 – Suivi des actions réalisées par les acteurs de l'eau ou par le CENG

Action 3.1.1 – Procéder au suivi des actions menées par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie

- Associer les efforts d'acquisition de connaissances – réalisés par le CENG dans une perspective de mise à jour du PDE – à la progression de l'atteinte des objectifs du PDE.
- Associer les efforts de sensibilisation réalisés par le CENG dans le cadre de la mise en œuvre du PDE à la progression de l'atteinte des objectifs du PDE.
- Faire le suivi des efforts réalisés par le CENG dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation relative aux processus de concertation du CENG.

Action 3.1.2 – Procéder au suivi des actions menées par les divers acteurs de l'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie

- Consulter les différents acteurs de l'eau du nord de la Gaspésie afin de connaître leurs actions/réalisations pouvant être associées à la mise en œuvre du PDE.
- Associer les actions et les réalisations des acteurs de l'eau aux objectifs du PDE.
- Insérer les actions et réalisations des acteurs de l'eau dans la base de suivi provinciale AGIRE.

3.2 – Implantation d'indicateurs de suivi

Action 3.2.1 – Établir des états de référence et des valeurs maximales pour les indicateurs du plan de suivi du PDE

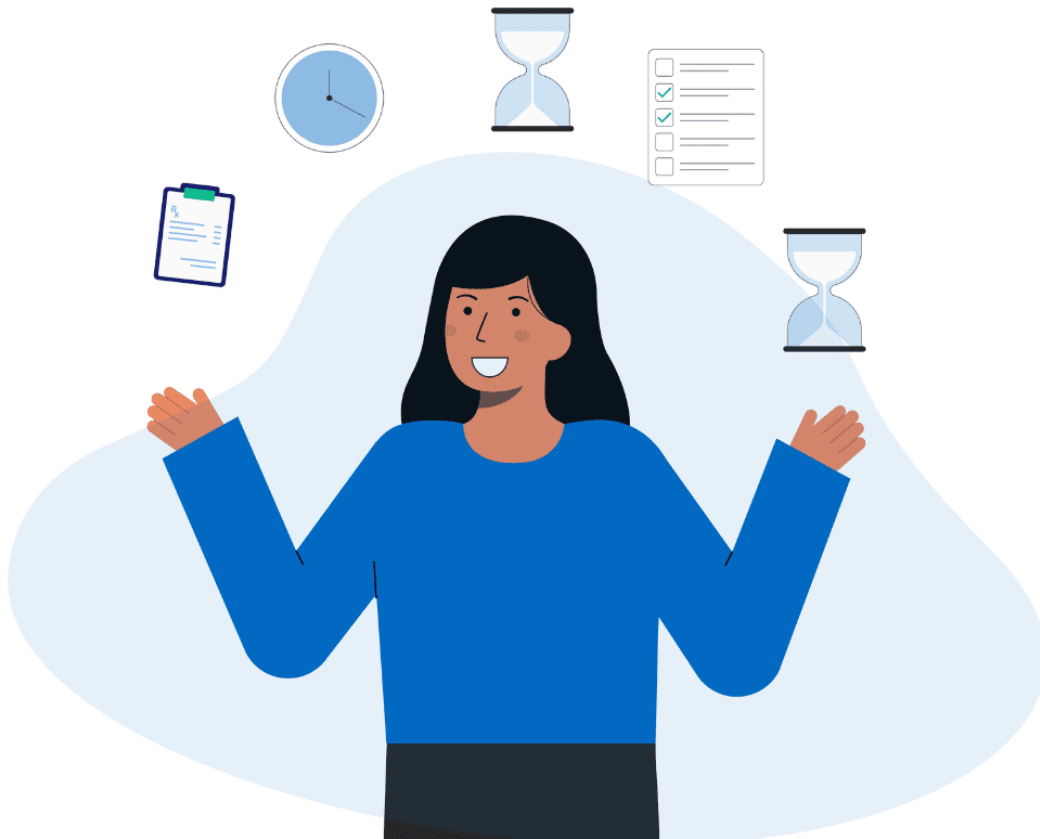
- Établir, en collaboration avec les acteurs de l'eau concernés, la valeur de référence des indicateurs suivants :
 - Nombre d'ISI conformes pour les chalets situés en bordure de (cinq) lacs habités (dans le cadre de l'objectif 5.4),
 - Nombre de lacs de villégiature situés sur le territoire public dont l'accessibilité publique est assurée (dans le cadre de l'objectif C1.1).
- Établir, en collaboration avec les acteurs de l'eau concernés, la valeur maximale des indicateurs suivants :
 - Nombre de gestionnaires du territoire (MRC, municipalités et ministères) auprès desquels la promotion de l'utilisation des données disponibles sur le mobilité des rivières en tant qu'outil d'aménagement du territoire est possible (dans le cadre de l'objectif E1.2),
 - Nombre d'ISI du secteur résidentiel de Gros-Morne (dans le cadre de l'objectif M5.2),

- Nombre d'ISI pour l'ensemble des chalets de cinq lacs habités (dans le cadre de l'objectif 5.4),
- Nombre de lacs de villégiature situés en territoire public (dans le cadre de l'objectif C1.1).

3.3 – Suivi des objectifs du PDE

Action 3.3.1 – Mesurer la progression des indicateurs associés aux objectifs du PDE

- Évaluer, sur la base des actions et des réalisations menées par les acteurs de l'eau, la progression de l'atteinte des objectifs du PDE à l'aide de son plan de suivi.



4. GESTION CORPORATIVE

La gestion corporative du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie passe – en premier lieu – par des actions visant à assurer efficacement la gouvernance et la gestion interne et administrative de l'organisme. En complément, la participation à des formations et à divers événements permet d'améliorer la gestion de l'organisme et son implication dans le plan directeur de l'eau. Enfin, les actions de communication de l'organisme permettent de tenir le public informé de ses activités, ce qui favorise une gestion corporative saine et transparente.

4.1 – Gouvernance

Action 4.1.1 – Assurer la gestion corporative du CENG à titre d'organisme à but non lucratif

- Réunir le conseil d'administration – conformément aux règlements généraux de l'organisme – aussi souvent que nécessaire pour assurer la bonne gestion et le bon fonctionnement du CENG.
- Tenir – conformément aux règlements généraux de l'organisme – une assemblée générale annuelle auprès des membres du CENG.
- Consolider et maintenir à jour la liste des membres du CENG.
- Mettre en place les outils nécessaires pour répondre aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.
- Procéder à la rédaction ou à la révision, au besoin, des règlements généraux ou des politiques internes de l'organisme.

4.2 – Gestion interne et administrative

Action 4.2.1 – Assurer la planification et le suivi des activités du CENG

- Réaliser le plan d'action annuel du CENG pour l'année 2024-2025.
- Réaliser le rapport d'activités du CENG pour l'année 2023-2024.
- Établir une planification triennale (2024-2025 à 2026-2027) des activités du CENG.
- Établir un bilan des activités de la planification triennale réalisées au cours de l'exercice financier 2023-2024.
- Tenir régulièrement des réunions de codirection.

Action 4.2.2 – Assurer la gestion financière et la comptabilité du CENG

- Réaliser les prévisions et les suivis budgétaires du CENG.
- Organiser et faire le suivi de la comptabilité courante, des comptes de dépenses et du service de paie.

Action 4.2.3 – Assurer le suivi des dossiers administratifs et financiers – dans le respect des exigences ministérielles – associés à la convention d'aide financière du MELCCFP

- Remettre une planification triennale des activités associées à la subvention accordée par la convention d'aide financière du MELCCFP.
- Remettre un bilan des activités de la planification triennale réalisées au cours de l'exercice financier 2023-2024.
- Remettre une planification annuelle budgétaire.
- Remettre un bilan des dépenses réelles associées à l'utilisation de la subvention accordée par la convention d'aide financière du MELCCFP.

- Remettre le rapport de mission d'examen incluant un rapport exclusif à la subvention accordée par la convention d'aide financière du MELCCFP.
- Remettre les autres livrables requis par le MELCCFP :
 - Règles de fonctionnement de la Table de concertation et ses mises à jour,
 - Liste à jour des membres de la Table de concertation.

Action 4.2.4 – Assurer la gestion des ressources humaines du CENG

- Procéder à l'embauche de stagiaires étudiants ou d'employé.es en fonction des besoins du plan d'action annuel 2024-2025.
- Accompagner et superviser les ressources humaines engagées en fonction des responsabilités administratives de la codirection.
- Tenir des réunions d'équipe (p. ex. blitz) pour le suivi général des activités du CENG.
- Faire l'acquisition – au besoin – du matériel informatique, bureautique ou spécialisé (p. ex. pour le terrain) nécessaire aux besoins des ressources humaines.
- Procéder à la révision annuelle de la Politique de gestion des ressources humaines du CENG.

Action 4.2.5 – Assurer la gestion des équipements/données informatiques et des espaces de travail du CENG

- Assurer l'entretien et la mise à niveau du matériel informatique du CENG.
- Participer, au besoin, à l'aménagement et à l'entretien des espaces de travail du CENG.

4.3 – Communication

Action 4.3.1 – Informer les acteurs de l'eau et le public des activités menées par le CENG

- Rédiger des revues électroniques semestrielles informant les acteurs de l'eau et le public sur les activités de l'organisme.
- Informer régulièrement, par les médias sociaux, les acteurs de l'eau et le public sur les activités de l'organisme.
- Rédiger, occasionnellement et au besoin, des communiqués de presse.
- Donner, au besoin, des entrevues aux médias.
- Assurer la mise à jour et l'entretien général du site Internet du CENG.

4.4 – Soutien et formation

Action 4.4.1 – Participer, au besoin, à diverses activités de soutien et de formation

- Participer aux rendez-vous annuels des organismes de bassins versants (OBV) organisés par le ROBVO.
- Participer aux activités des communautés de pratique – incluant les agora – tenues entre les OBV et organisées avec le soutien du ROBVO.
- Participer, au besoin, aux formations ou aux événements (webinaires, colloques, congrès, forums, sondages) proposés par le ROBVO ou d'autres acteurs pertinents.